

TRANSACTION	
PRIX DE VENTE	HONORAIRES D'AGENCE TTC* Partagés entre le vendeur et l'acquéreur
Jusqu'à 110 000 €	Forfaitaire à 3750€ chacun
De 110 001 € à 300 000 €	3,00% chacun
De 300 001 € à 600 000 €	2,50% chacun
De 600 001 € et au-delà	2,00% chacun
PRIX DE VENTE	HONORAIRES D'AGENCE TTC° Charge vendeur ou acquéreur
Jusqu'à 110 000 €	Forfaitaire à 7500€
De 110 001 € à 300 000 €	6,00%
De 300 001 € à 600 000 €	5,00%
De 600 001 € et au-delà	4,00%
HONORAIRES DE VENTE MANDAT DE RECHERCHE	
PRIX DE VENTE	HONORAIRES D'AGENCE TTC Charge acquéreur
Jusqu'à 180 000 €	10% avec un minimum de 7500€
De 180 001 € à 450 000 €	7%
De 450 001 € à 850 000 €	6%
A partir de 850 001 €	5%

*Règle principale de l'agence

°Cas exceptionnels : succession, indivision, ventes professionnelles, sur demande pour uniformiser.

MONTANT TTC (TVA à 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée. Ces honoraires comprennent l'estimation, le reportage photo, la commercialisation du bien, l'accompagnement, la constitution d'un dossier de vente pour le compromis ainsi que le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte définitif. Pour toute transaction immobilière résidentielle.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial